

Règlement particulier du tournoi de la Mandallaz du 5 et 6 novembre 2022.

INTRODUCTION :

COVID-19 : Chaque participant s'engage à respecter le protocole sanitaire en vigueur à la date du tournoi.

- 1) Cette compétition de badminton est régie par les règles de la Fédération Française de Badminton (FFBaD). Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne -Rhône-Alpes de Badminton sous le N° d'autorisation : en cours
- 2) Le Juge-Arbitre est **Kelly GIMENEZ (ABC74)**. Le GEO sera Sandrine Bouvard (BCM74).
- 3) Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
- 4) Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés à la FFBaD, classés dans les séries **R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC** à partir de la catégorie minimales.

INSCRIPTIONS :

- 5) Les droits d'inscriptions sont de 17€ pour 1 tableau, 21€ pour 2 tableaux. La taxe fédérale de 2€ est comprise dans les droits d'inscriptions.
- 6) Les inscriptions individuelles ou par club **doivent être saisies directement sur Badnet**. Aucune fiche d'inscription ne sera réceptionnée/validée par un autre moyen (téléphone, mail, badiste, courrier, réseaux sociaux).
- 7) **Les règlements devront obligatoirement être effectués sur Badnet. Les frais bancaires supplémentaires dus directement à Badnet sont pris en charge par le Badminton Club de la Mandallaz.**
- 8) La date limite d'inscription est fixée au **jeudi 27 octobre 2022**.
- 9) Les droits d'inscriptions, passés le délai de la date limite d'inscription, ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail)
- 10) Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « au choix » sur Badnet. Le comité d'organisation essaiera dans la mesure du possible de lui trouver un partenaire dans la liste des joueurs en attente de partenaire.
- 11) Clubs et joueurs sont responsables de leurs inscriptions. Le BCM74 ne saurait être tenu responsable d'anomalies ou d'erreurs faites par les joueurs ou les clubs, y compris le non-respect des délais d'inscription ou de paiement.
- 12) Une paire de mixte est considérée inscrite à la compétition dans l'unique cas où les 2 joueurs sont en règle de leur inscription et de leur paiement en totalité. La date d'inscription (et de paiement) du dernier inscrit de la paire est prise en compte pour l'inscription de la paire.

TABLEAUX ET FORFAITS :

13) L'établissement des tableaux et têtes de séries se fera au CPPH des joueurs à la date du tirage au sort : **Le Samedi 29 octobre 2022.**

14) Chaque joueur a la possibilité de s'inscrire dans 2 tableaux.

15) En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur "dûment licencié", avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions avec accord du joueur restant.

16) Tout joueur forfait (ou blessé) avant (ou pendant) la compétition devra envoyer par courrier un justificatif au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition à :

**Ligue Auvergne Rhône-Alpes de
Badminton**

**37 route du Vercors
38500 Saint Cassien**

Ou par mail (de préférence) :

sophie.bluy@badminton-aura.org, **sous peine de sanction fédérale**

DEROULEMENT DU TOURNOI :

17) Les simples se joueront uniquement le samedi et les mixtes se joueront uniquement le dimanche. Toutes les séries se joueront en poule avec 1 ou 2 sortants par poule en fonction du nombre de paires dans les séries.

La remise des prix se fera en fin de chaque journée ou à l'issue des finales si certaines d'entre elles venaient à être organisées au cours de l'après-midi.

18) Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

19) Pour un bon déroulement et une meilleure visibilité des matchs en cours, il sera demandé à tous les participants de scorer des matchs, suivant un protocole défini ci-dessous :

Lors du premier tour d'une série, les gagnants des matchs restent pour scorer. Lors des tours suivants, ainsi que dans les phases à élimination directe, les perdants scorent.

Le scoring est obligatoire et devra être respecté par tous.

20) Les joueurs doivent être présents dans la salle au moins 40 minutes avant l'heure prévue de leur premier match, sauf les joueurs convoqués après 12h00 qui devront être présents 40 minutes avant leur heure de convocation soit 1h20 avant leur premier match. Attention, les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par décision du Juge-Arbitre.

21) Tout joueur devra se présenter à la table de pointage dès son arrivée et ce chaque jour de la compétition. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre. Ils devront obtenir l'accord de ce dernier et laisser leurs coordonnées téléphoniques afin de les joindre s'il y a lieu. Par ailleurs, ils devront revenir 1h20 avant l'horaire prévisionnel de leur match.

22) L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matches pourront être lancés 1h à l'avance.

23) Le nombre de participants étant limité, en cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte de l'ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagement).

24) Les joueurs auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris, après l'annonce de leur match et se tiendront à la disposition de l'arbitre (éventuel). Si au bout de 5 minutes le joueur ne s'est pas présenté sur le terrain, seul le Juge-Arbitre est habilité à reporter le match (en fonction du déroulement de la compétition) ou déclarer le joueur W.O.

25) Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

26) Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre 2 matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit le tableau et/ou la série Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable. (Article 2.15 du RGC)

27) Lors du service, tout volant touchant l'infrastructure ou un filin de la salle sera prononcé « let » et le service pourra être remis en jeu au maximum 2 fois, sinon il sera considéré "**faute**". En cours de jeu, un volant touchant l'infrastructure de la salle sera considéré "**faute**" et un volant touchant un filin sera considéré « let ».

28) Les tableaux de sortie de poule s'effectueront par tirage au sort intégral dès la fin des matches des poules de chaque série, en présence du Juge-Arbitre.

29) Les volants sont à la charge des joueurs, en cas de litige les volants officiels sont :

YONEX Aerosensa 20 et ceci pour toutes les séries.

30) Le plateau de jeu est uniquement réservé au JA, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs qui devront se tenir derrière le terrain du côté de leur(s) joueur(s) pendant les échanges, et sur le bord du terrain, uniquement entre les sets et à la pause à 11 points.

PRESCRIPTIONS GENERALES

31) Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est obligatoire sur les terrains. Le non-respect pourra entraîner une sanction allant jusqu'à la disqualification par le JA.

32) Tous les matches seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel à tout moment au Juge-arbitre pour régler un éventuel problème.

LA MANDALLAZ



33) Tout joueur participant au tournoi du BCM 74 s'engage à n'être inscrit sur aucun autre tournoi dont les dates se chevauchent. (Article 2.11.3 du RGC) :
Il peut par contre s'inscrire par exemple le samedi en simples à la Mandallaz et sur un autre tournoi le dimanche (article 2.11.3.3 du RGC)

34) Pour toute contestation : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

35) Le club organisateur, Badminton Club de la Mandallaz, décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident.

Le juge arbitre

L'organisateur